



Centre Intercommunal d'Action Sociale des Savanes

**CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CENTRE INTERCOMMUNAL D'ACTION
SOCIALE DES SAVANES**

DELIBERATION N°05_CA_2022_CIASS

RAPPORT D'ORIENTATION BUDGETAIRE 2022 DU CIASS

L'An deux mille vingt-deux, le 31 mars à quatorze heures trente

Le Conseil d'Administration du CIASS

Dûment convoqué, s'est réuni, en lieu ordinaire de ses séances,

**Sous la présidence de Madame Françoise FREDOC, Vice-Présidente du Centre Intercommunal
d'Action Sociale des Savanes**

Date de la convocation : 24 mars 2022 : 2^{ème} convocation

Membres présents : Françoise FREDOC, Céline ZULEMARO, Josiane PIERRE-MARIE, Myrtha TARCY,

Absents excusés : Céline REGIS, Max VENTURA, Eurydice GOLITIN, Marie NICAISE

Absents non excusés : Edmé ZULEMARO, James DIANA, François RINGUET, Michel-Ange JEREMIE, Véronique JACARIA, Johanna HORTH, Jean-Robert CHOCHO,

Membres du Conseil d'Administration, ne formant pas la majorité des membres en exercice

Secrétaire de séance : Madame Josiane PIERRE-MARIE

Objet : Présentation du rapport du débat d'orientation budgétaire 2022 du CIASS

La Présidente donne lecture du rapport de présentation :

« La volonté de CCDS de se doter d'outil plus efficaces et offrant davantage de marge de manœuvre en matière d'action sociale devra s'exprimer dès cette année 2022 autour de priorités à court, moyen et long terme.

La mise en œuvre de cette ambition se traduira par un budget prévisionnel qui se caractérise par de nouvelles interventions (dépenses) sans forte diminution des charges antérieures (très rigides) et augmentées de l'impact de la crise sanitaire du COVID 19.

L'illustration de cette dernière est révélée par l'explosion des demandes de domiciliations (+54 %) et par l'augmentation des aides facultatives (+20%) en 2021.

Les frais de personnel (56%), principale charge de fonctionnement ne permettent pas cependant d'atteindre immédiatement les objectifs visés.

**PRÉFECTURE DE LA GUYANE
BUREAU DU COURRIER**

14 AVR. 2022

Délibération n°05_CA_2022_CIASS
Rapport d'Orientations Budgétaires
Page 1

ARRIVÉE

Transmis A.....



Les recettes prévisionnelles pour le BP 2022, proviennent à plus de 95% de la subvention d'exploitation versée par la CCDS. Cette proportion évoluera à moyen terme à la baisse avec l'accroissement des partenariats opérationnels.

Pour l'heure, afin de relever les défis attendus et répondre aux enjeux présents sur le territoire des Savanes, le CIASS ne peut se passer de capacités supplémentaires, ni d'une réelle marge de manœuvre.

La traduction budgétaire de cette orientation implique un budget revu à la hausse et en augmentation pour cette année » 2022.

Pour confirmer la volonté de la CCDS de mettre en œuvre une dynamique au service de tous et affirmer une solidarité sans faille entre les territoires et les habitants, le CIASS propose les orientations suivantes:

- ❖ Actualiser l'analyse des besoins sociaux (outil d'aide à la décision)
- ❖ Accompagner les publics en situation de fragilités
- ❖ Soutenir toutes les formes de précarité (« agir pour tout le monde en particulier »)
- ❖ Accompagner les seniors dans leur vie quotidienne (prévention et maintien de l'autonomie ; lutter contre l'isolement...)
- ❖ Dynamiser et accroître l'activité du SAAD
- ❖ Mettre en place de l'animation et de la prévention pour tous (actions thématiques favorisant le lien social, intergénérationnel...)

A l'appui de ces orientations, le CIASS devra également investir de nouveaux locaux lui permettant d'améliorer ses capacités d'interventions sur l'ensemble du territoire.

Cette orientation va générer des frais immobiliers et des charges de fonctionnement non encore chiffrées à ce jour.

Dans un contexte économique moins favorable où le spatial connaît des difficultés liées à la concurrence et fortement aggravées par le conflit Russie-Ukraine actuel, l'on peut d'ores et déjà présager que le CIASS risque d'être confronté à des situations de dégradation sociale à plus ou moins long terme.

Cette observation conforte la proposition d'un budget qui permette le travail de réforme des pratiques actuelles mais aussi de transformation de l'action sociale sur le territoire des Savanes. »

Le Conseil d'Administration du CIASS

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code de l'Action Sociale et des Familles et notamment ses article L.123-4 à L.123-9

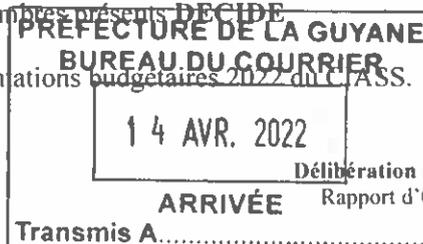
Vu l'article 107 de la loi n°2015 du 07 Août 2015 dite loi NOTRe,

CONSIDERANT que le débat d'orientations budgétaires doit avoir lieu dans un délai de deux mois précédant l'examen du budget primitif du CIASS et s'appuyer sur son rapport,

CONSIDERANT que ce débat permet de discuter des grandes orientations budgétaires à retenir pour le prochain budget primitif et d'informer le Conseil d'Administration sur l'évolution prévisible de la situation du CIASS pour 2022,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents **DECIDE**

Article 1^{er} : DE PRENDRE ACTE des orientations budgétaires 2022 du CIASS.



Délibération n°05_CA_2022_CIASS
Rapport d'Orientation Budgetaires
Page 2



Article 2 : D'AUTORISER le Président du CIASS à **SIGNER** tous les actes afférents à cette affaire.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir, dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication, devant le Tribunal Administratif de Cayenne.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits et ont, les membres présents, signé au registre. Pour copie conforme.

Acte rendu exécutoire
Après envoi en Préfecture
Le :
Et publication ou notification
Du :

Fait et délibéré à Kourou, le 31 mars 2022

Le Président du CIASS

Signature
FRANÇOIS RINGUET



PRÉFECTURE DE LA GUYANE
BUREAU DU COURRIER
14 AVR. 2022
ARRIVÉE
Transmis A.....